

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 6 mars 2020

portant composition du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TREA2006951S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités technique de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2019 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique de réseau créé auprès du directeur général de l'aviation civile :

Président : M. Patrick GANDIL, directeur général de l'aviation civile (ou son représentant)

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Marie-Claire DISSLER, secrétaire générale de la DGAC (ou son représentant).

Article 2

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de réseau créé auprès du directeur général de l'aviation civile :

USAC-CGT

En qualité de membres titulaires :

M. Eric MONATE
M. Pierre GATIGNON
M. Hervé SIBILLE

En qualité de membres suppléants :

Mme Sarah CLIMENT
M. Laurent PONCET
M. Norbert BOLIS

UNSA AVIATION CIVILE

En qualité de membres titulaires :

M. Alain BELLIARD
M. Christophe MERLIN

En qualité de membres suppléants :

M. Frédéric LIORZOU
M. Gilles GRALL

SNCTA

En qualité de membres titulaires :

M. Vincent LABONNE
M. Jérôme LAUTRETTE

En qualité de membres suppléants :

M. Jean-Emmanuel ANTAL
M. Jérémy DUCHATELARD

FEETS-FO

En qualité de membres titulaires :

M. Laurent NOTEBAERT
M. Dominique THOMAS

En qualité de membres suppléants :

M. Olivier RICHARD
M. Franck DUPONT

SPAC-CFDT

En qualité de membre titulaire :

M. Jean-Christophe SALUSTE

En qualité de membre suppléant :

M. Dominique RUIZ

Article 3

La décision n° 19-015 du 5 février 2015 portant composition du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 6 mars 2020.

P. GANDIL